

## CertEurope confirmé dans son statut d'Opérateur qualifié et certifié conforme au Référentiel Général de Sécurité

Paris, le 29 avril 2010 − CertEurope, 1er Opérateur de Services de e-Confiance<sup>™</sup> qualifié, annonce que LSTI, organisme indépendant de qualification accrédité par le COFRAC, lui a délivré pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive plusieurs labels pour son activité de Prestataire de Services de Certifications Electroniques.

L'Etat dans sa volonté de mettre en place une administration électronique a favorisé le développement des téléservices, dans une optique de simplification et d'accélération des traitements de l'ensemble des procédures au sein et entre les différentes administrations. Initialement développé pour les administrations, le Référentiel Général de Sécurité est aujourd'hui la norme générique pour les entreprises, tout secteur confondu, en particulier dans les secteurs dits sensibles comme les banques et les assurances.

Conscient des évolutions technologiques, des menaces et des pratiques déjà répandues comme le phishing ou l'usurpation d'identité, CertEurope s'attache à être strictement conforme aux réglementations afin de fournir aux administrations et aux entreprises des solutions qui contribuent à la sécurité de leurs systèmes d'information et de leurs données.

Cette année, LSTI a attesté que :

## En tant qu'opérateur,

- CertEurope est reconnu comme prestataire technique qualifié au sens de l'arrêté du 26 juillet 2004 relatif à la qualification des prestataires de certification électronique et à la reconnaissance des organismes qui procèdent à leur évaluation
- CertEurope gère un système de certification électronique conforme aux PC-Type, tous services niveau\*\*\* au sens du RGS V0.98
- CertEurope est conforme à l'ETSI/TS 101456 V1.4.3 et l'ETSI/TS 102042 V1 .2.1

En tant qu'Autorité de Certification,

- L' « **AC CertEurope qualifiée** » est reconnue comme qualifiée conforme au sens de l'arrêté du 26 juillet 2004
- L' « AC CertEurope qualifiée » est conforme à l'ETSI/TS 101456 V1.4.3

« La Chambre Nationale de Huissiers de Justice devient la première autorité d'enregistrement française habilitée à délivrer des certificats électroniques qualifiés aux entreprises », précise Nathalie Schlang, Directrice Marketing et Développement de CertEurope. « C'est une évolution majeure dans le développement de la dématérialisation qui devrait favoriser sa croissance. En effet, les certificats délivrés dans ce cadre permettent d'effectuer une signature dite sécurisée ou qualifiée, conférant aux échanges le plus haut niveau de sécurité ».

« L'obtention de ces différents labels nous assure une stricte conformité aux exigences techniques élaborées par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Nos clients bénéficient ainsi de solutions hautement sécurisés et conformes aux normes et règlementations en vigueur », précise Stéphane Drai, Président du Directoire de CertEurope.

## A propos de CertEurope

CertEurope, 1er Opérateur Qualifié de Services de e-Confiance™,

Pionnier dès 2000 des services de certification électroniques, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodateur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges. CertEurope est également Opérateur de Services de Certification Electronique, qualifié conformément aux normes ETSI/TS 101456 et l'ETSI/TS 102042 V1 .2.1, au RGS V0.98 et à l'arrêté du 26 juillet 2004.

CertEurope a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005 et a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance en 2003 (Opalexe) et en 2006 (CertSign™).

Quelques références clients : Fédération Française du Bâtiment, Argus DMS, GE FactoFrance, GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, l'INPI, NATEXIS, Banques Populaires, GS1, Umanis, Groupe Malakoff, Asphéria, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil général de la Côte d'Or, Conseil général des Côtes d'Armor, Bravosolution, et 70 000 PME-PMI. www.certeurope.fr